L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 22 JUIN 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] par année d'avance $12
[illegible] deux fois par semaine, [illegible] d'avance $5

[illegible] ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis [illegible] avant l'expiration.

ANNONCES—Une piastre par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication [illegible] pendant l'année entière (1846) de tous les avis [illegible] à partir du 19 mars 1845, au prix de UNE PIASTRE, par chaque cent mot, par chaque publication [illegible] langue.

[illegible] 27 décembre 1845.
WM. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU SARAH.—L'arrangement suivant a été [illegible] des vapeurs CLINTON [illegible] CREOLE pour le reste de l'été. [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] samedis à dix heures A. M. [illegible] se rendra jusqu'au Fort [illegible] Bayou Sara pour la Nouvelle-Orléans [illegible] à 4 heures A. M. [illegible] CREOLE, capitaine J. M. Scott, partira de [illegible] tous les dimanches [illegible] dix heures A. M.

Le vapeur Brillant à vendre.—[illegible] BRILLIANT, ses agrès, [illegible] 204 [illegible] Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires.—Le steamer MUSIC, capitaine [illegible] Le beau steamer ci-dessus mentionné [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] 10 heures précises [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.

A VENDRE—Le vapeur WAVERLY, [illegible] JOHN HALL, 1, Front Levée. N. B. Le Waverly est fortement construit [illegible].

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

PAQUEBOT REGULIER. Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. [illegible] J. F. BERCIER & Co, Agents, 51 Vieille Levée.

[illegible] J. M. SCOTT [illegible] BELLE CREOLE [illegible] BAYOU SARA [illegible]

[illegible] CREOLE partira positivement [illegible]

[illegible] MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA. [illegible] W. H. AVERY. [illegible] Fort Adams [illegible]

[illegible] REMORQUE ET D'ENTREPRISE. [illegible] ROBERT N. REHY, No. 62, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, [illegible] BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK.—Cette semaine.—Le navire OSWEGO, capt. H. Johnson, [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR MARSEILLE.—Le navire fran[çais] [illegible] MARTIAL PEYRET & Co., rue St. Louis No. 27.

POUR LE HAVRE.—Le navire PAC[illegible], capitaine Harding, partira sous peu [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Partant le 20 juin.—Le [illegible] VESTA, capitaine O[illegible] JENKINS & TIGLER, 7 Royale.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquet CHATEAUBRIAND, capt. Laborde, [illegible] V. MOLIER, rue St. Louis, ou à JENKINS & TIGLER, 7, Royale.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour [illegible] passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire METEOR, capitaine Lawrence, partira sous peu, [illegible] 200 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] DEUCALION, capitaine Allen, partira sous [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MEDORA, capitaine Young, partira sous peu. Pour [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire LUCY [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR GENES.—Le navire CLARA, capitaine Penhallow, partira sous peu. Pour passage, [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE.—Le navire MOZART, capitaine Lewis, partira sous peu. Pour passage, L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LONDRES.—Le navire PHARSALIA, capitaine Winsor, partira sous peu. Pour [illegible] coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

[illegible] les consignataires du navire RUSSIA, venant de Bordeaux, ne seront responsables [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.

[illegible] Le navire RUSSIA, venant de Bordeaux, est [illegible] MM. les consignataires sont priés de faire leurs entrées [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.

AVIS IMPORTANT POUR LES SOUSCRIPTEURS A L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL, Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le trois mars 1843.

DÉDUCTION DANS LE PRIX.

Huit piastres par an au lieu de dix.

LES souscripteurs à ce beau journal (EDITION DE PARIS) sont prévenus que les premiers numéros de la quatrième année commençant le premier mars 1846, ont été reçus par les derniers arrivages d'Europe, et qu'à dater de ce jour le prix de l'abonnement est fixé à $8 par an au lieu de $10.

Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public qu'il est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, de M. Dubochet, éditeur de l'Illustration. VICTOR HEBERT, [illegible]

N. B.—Les numéros de mars et avril [illegible] être distribués. En vente à la même librairie le Juif-Errant illustré par Gavarni, édition de Paris, [illegible] Prix $6.

[illegible] V. RASPAIL.

MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol. en vente chez V. HEBERT, libraire, 140 Chartres. 12 juin

AMANDES—100 caisses amandes [illegible] de la nouvelle récolte, en débarquement du [illegible] venant de New-York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE. 2 juin

CIGARES HAVANE.—Un grand assortiment à vendre par J. M. CABALLERO, [illegible] 6 juin

WHISKEY—300 barils [illegible] JAMES WOODRUFF, 60, Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 22 JUIN 1846.

REGLEMENT DE LA QUESTION D'OREGON.

Si les renseignemens qui nous arrivent de Washington sont bien fondés, et la presque unanimité qui règne dans les diverses correspondances porte à les croire tels, les choses prennent la meilleure tournure et nous marchons à grands pas vers le dénouement tant désiré de la question d'Oregon. Dans la séance du 12, disent les journaux de Baltimore, le Sénat s'est prononcé pour l'acceptation de la proposition faite par M. Packenham et par conséquent a engagé le Président à entrer en négociation sur cette base.—On ne sait pas exactement par quel vote le Sénat a rendu cette décision; mais la correspondance du *Patriot* de Baltimore assure que 38 sénateurs ont voté dans l'affirmative, 10 dans la négative, tandis que deux se seraient abstenus. On pense en général que ceux qui ont voté dans la négative sont MM. Atherton, Allen, Atchinson, Breeze, Cass, Dickinson, Jenness, Hanegan, Simple et Fairfield, et que ce sont MM. Ashley et Jarnagin qui ont refusé de se prononcer.

L'*Union*, journal officiel, qui avait gardé jusqu'ici un silence *prudent*, ressemblant fort à un silence de mécontentement, est obligée de confirmer la réalité des bruits en circulation par un paragraphe qui porte l'empreinte de la mauvaise humeur. C'est qu'en effet, les affaires ne s'arrangent point comme le rêvait la belliqueuse *Union*, et la majorité du Sénat est beaucoup trop modérée pour l'organe des défenseurs du 54o 40'. Voici le paragraphe de l'*Union*:

"Le bruit court en ville, bien que nous n'ayons aucune autorité officielle pour établir le fait et que nous ne voulions pas en garantir l'authenticité, que le Sénat des Etats-Unis a siégé depuis trois jours à huis-clos pour s'occuper d'un message du Président qui demande l'avis de ce corps sur l'acceptation d'une ouverture faite par M. Packenham pour le règlement de la question d'Orégon. Il y a différentes rumeurs sur le caractère précis de la proposition. On disait ce soir, après l'ajournement du Sénat qui n'a eu lieu qu'à 5 heures du soir, que cette assemblée avait donné au Président le conseil d'accepter la proposition par un vote de 38 voix contre 12! Nous ne pouvons point ne pas faire part à nos lecteurs de ces importantes rumeurs, bien que nous n'ayons pour les appuyer aucune preuve officielle, et que nous n'ayons eu sur ce point aucune espèce de communication avec aucun sénateur ni aucun membre de l'administration."

Le ton détaché que prend l'*Union* nous paraît une preuve aussi concluante que les affirmations générales des autres journaux; et l'affectation qu'elle met à déclarer qu'elle ne parle pas officiellement, est une probabilité de plus en faveur de l'authenticité de ces *importantes rumeurs* qu'elle ne peut pas soustraire à ses lecteurs.

Nous devons dire toute fois qu'au milieu de ce concert unanime des correspondances, il en est une qui les contredit toutes; c'est celle du *Courier* de Charleston, qui porte la date du 13 courant:

"On affirmait positivement, dit-elle, que l'on avait voté et que le Président avait reçu l'avis d'accepter l'offre. J'ai fait quelques démarches pour m'assurer de l'exactitude de cette nouvelle qui me paraissait douteuse. Je crois pouvoir affirmer que le Sénat n'a point voté."

Il faut remarquer du reste que cette assertion ne met aucunement en question la résolution du Sénat; et en supposant en effet qu'il n'ait pas dans la séance du 12, voté l'acceptation de l'ouverture de l'Angleterre, cela ne veut pas dire qu'il ne la votera point ultérieurement. Sous peu de jours nous aurons, sans doute, une certitude; mais nous dirons tout de suite que, malgré l'estime que nous professons pour le correspondant du *Courier* de Charleston, son dire n'affecte en rien la confiance que nous avons dans le récit des journaux de Baltimore et de Washington, mieux placés encore pour savoir exactement à quoi s'en tenir.

PROPOSITION DE L'ANGLETERRE.—Voici d'une façon sommaire les conditions qui, dit-on, ont été posées dans l'ouverture faite par M. PACKENHAM au gouvernement Américain:

1o. Adoption du 49e degré de latitude prolongé jusqu'à l'Océan Pacifique.

2o. Cession entière de l'île de Vancouver à l'Angleterre.

3o. La libre navigation du Columbia pendant toute la durée de la charte et du renouvellement de la charte de la compagnie de la baie d'Hudson.

4o. Le passage des détroits de Fuca déclaré neutre et commun.

5o. Reconnaissance des droits de propriété de la compagnie de la baie d'Hudson sur les travaux exécutés par elle au sud du 49e degré, et par conséquent paiement d'une indemnité par les Etats-Unis pour ceux de ces travaux que la compagnie pourra leur laisser.

HOMMAGE DE LA LOUISIANE AU GENERAL TAYLOR.

La délégation qui est allée présenter au général TAYLOR les résolutions de remercimens que la Législature avait votées en l'honneur de ce noble chef et de sa brave armée, s'est acquittée de sa mission le 9 courant. Arrivée le 8 à Matamoros, elle a immédiatement demandé au général quand elle pourrait être reçue par lui: il a répondu que le lendemain à onze heures il attendrait la délégation. Elle se présenta en effet à l'heure dite, et fut accueillie par le général avec la simplicité qui ne l'abandonne jamais. Le président de la délégation, M. Zacharie, prononça quelques paroles bien senties; puis M. Cole, après avoir lu les résolutions, exprima avec vivacité les sentimens d'admiration et de gratitude de la Louisiane. Cet hommage parut toucher beaucoup le général TAYLOR; il répondit avec une modestie et un embarras qui semblaient relever encore la gloire du guerrier. A la suite de cette cérémonie, la commission a été invitée à une belle collation où des toasts ont été échangés entre les délégués et les officiers. Les sentimens les plus patriotiques animaient tous les cœurs; et les assistans garderont longtems le souvenir de cette réception.

Dans plusieurs villes du Nord, des assemblées ont été convoquées à l'effet de désigner le général TAYLOR comme aspirant à la candidature présidentielle. C'est pour le moins une année trop tôt; et c'est de plus un mauvais service que l'on rend au général. On sait comment l'administration s'est arrangée pour compromettre, devant le pays, le major-général SCOTT qui, on le sait, a des prétentions à la présidence; et certes si elle doit supposer qu'elle trouvera dans le vainqueur des Mexicains un rival pour ses projets de réélection en 1848, elle ne manquera pas, suivant l'expression de M. SCOTT, de diriger sur les derrières du général une fusillade qui serait bien plus insupportable pour lui que toutes les canonnades que lui lanceraient en face les Mexicains. Nos confrères devraient bien avoir la prudence de ne pas exposer à un semblable danger l'homme qu'entourent aujourd'hui les sympathies nationales et que les inimitiés de ses adversaires poursuivront demain dans l'ombre. Il faut savoir attendre.

Le *Courrier des Etats-Unis*, après avoir indiqué les bases du traité soumises au Sénat par le Président et parlé des dernières difficultés qui peuvent entourer une conclusion définitive, apprécie la conduite de M. POLK en cette occurrence, avec une liberté de langage et une justesse de pensée assez grande pour que nous le citions avec plaisir. Cette appréciation répond à l'avance aux louanges exagérées que les journaux polkistes ne manqueront pas de prodiguer à leur idole.

"Une autre difficulté peut naître de la singulière position qu'a prise M. Polk dans cette négociation. On s'accorde à dire que le Président a tâché, dans son message, de rejeter sur le Sénat la responsabilité de l'adoption ou du refus des propositions de l'Angleterre. Il laisse entendre, s'il ne le dit expressément, que sa conviction est opposée à l'acceptation de ces propositions, mais que pourtant il leur accordera son assentiment, si une majorité des deux tiers du Sénat lui en donne l'avis. Si telle est, en effet, la politique suivie par M. Polk, c'est, disons-le, une politique plus digne de Machiavel que du chef responsable d'un grand gouvernement. M. Polk n'aurait ni le courage de la guerre, ni celui de la paix; n'osant mécontenter ni la majorité des hommes sages qui se contentent du 49me degré, ni la minorité des ultra-démocrates qui veulent le 54me degré quand même, il se placerait lâchement sous la tutelle du Sénat, espérant pouvoir dire aux uns: vous me devez la paix, et aux autres: mon patriotisme a été violenté, j'ai eu la main forcée. Mais ce calcul mesquin sera déjoué, et en voulant, comme on dit, ménager la chèvre et le chou, M. Polk les perdra tous les deux; le parti de la paix ne lui pardonnera pas plus ses tergiversations que le parti de la guerre n'oubliera sa défection, de quelque voile qu'il la déguise. Déjà nous savons que les hommes du 54me degré ont lancé dans le Sénat les anathèmes les plus furieux contre le Président et l'ouvr[illegible] est déjà prêt à contresigner. MM. Allen et [illegible]egan ont été les plus véhémens de tous, et l'on cite la phrase suivante du premier: "Le Président sera voué à une infamie si profonde que la main de la résurrection ne pourra jamais l'y atteindre." Aux griefs de conscience de M. Allen contre M. Polk se joint, dit-on, un grief d'amour-propre. M. Allen n'aurait pas été consulté sur la proposition soumise au Sénat, tandis que cette preuve de confiance et de sympathie aurait été donnée à M. Benton.

"La duplicité est une semence qui ne produit que de l'ivraie et des orties. Ce n'est point ainsi qu'eussent agi Washington, Jefferson, et surtout cet André Jackson dont M. Polk aspirait à être le petit-fils. Décidément le jeune Hickory n'est pas du même bois que le vieux."

DÉMISSION.—Le docteur SCOTT, de Bâton-Rouge, a [illegible] sa démission comme membre du Sénat. Les [illegible] qui aspirent à le remplacer sont MM. Au[illegible] [illegible]lantier et le Dr. Heteford, tous deux démo[crates]. [illegible]

On [illegible] dans une correspondance du *Commercial* [illegible] New York:

"[illegible] de M. Slidell et M. Haywood pour [illegible] la marine; M. Haywood probable[ment] [illegible] M. Bancroft sera chargé [illegible] M. Haywood entre dans [illegible]"

TAMPICO.—Le brick français, *Princesse Marie*, capitaine Roussel, arrivé hier de Tampico, nous apporte des nouvelles de ce port jusqu'au 6 courant.

Un passager nous apprend que les autorités et les citoyens de Tampico étaient divisées en deux partis; l'un, dont le général Anastasio Parrodi est le chef et qui s'appuie sur la force militaire, est en faveur de Santa-Anna et du système fédératif; l'autre parti est en faveur de la Fédération, mais non point de Santa-Anna. Un troisième parti commençait à se former au moment où partait la personne de qui nous tenons ces renseignemens. Du reste ces divers partis étaient loin d'avoir une ligne de conduite bien déterminée.

Au moment de la déclaration de blocus, il y avait à Tampico onze navires de différentes nations, savoir: trois anglais, trois français, deux espagnols, un allemand et deux américains. Les autorités de ce port étaient sur le point d'arrêter le chargement des divers navires américains, lorsque le capitaine Saunders, de la corvette *St. Mary*, informé de cette intention, adressa aux autorités une dépêche dans laquelle il les prévenait que si l'on se permettait de mettre la main sur des navires ou des propriétés appartenant aux Américains, rien ne sortirait du port. L'ordre ne fut point donné.

Une inondation qui a eu lieu quelque temps avant le départ de la *Princesse Marie* avait causé de grands dommages au fort de Tampico.

Les [illegible] chaloupes-canonnières construites dernièrement à New-York pour le service des Mexicains, étaient mouillées dans la rivière au-dessus de Tampico.

Des dépêches officielles, arrivées dans cette ville annonçaient que le commandement de l'armée du Nord avait été enlevé au général Arista et donné au général Mejia.

Il n'y avait aux dernières dates qu'un corps de troupes de trois cents hommes. Ce corps comptait dans ses rangs soixante-dix-neux nègres marons qui sont sauvés soit d'ici, soit de la Havane. Ce n'est point là une force bien redoutable.

HAVANE ET MEXIQUE.

Depuis notre dernière publication, il est arrivé par les bricks *Empresario et Cristina* des nouvelles plus récentes de la Havane et du Mexique. Les dates de la Havane vont jusqu'au 11 courant, celles de Mexico jusqu'au 30 mai dernier.

Les nouvelles de la Havane même sont de peu d'importance. La loterie royale a été tirée le 4 courant; les six principales primes ont été gagnées par les numéros suivants: celle de $30,000 par le No. 22,709; celle de $12,000 par le No. 26,126; celle de $6000 par le No. 26,666; celle de $4000 par le No. 24,200; celles de $2000 par les Nos 936 et 17,327.

Les nouvelles du Mexique ont de l'intérêt. Le *Diario de la Marina* du 9 courant contient la correspondance suivante:

VERA-CRUZ, 1er juin 1846.

Les consuls des nations neutres ont protesté contre le blocus qui a été déclaré le 20 du mois dernier par le commandant de la flotte des Etats-Unis, et qui accorde seulement 15 jours aux navires étrangers pour quitter le port. La principale portion de la flotte américaine est en ce moment près de l'Ile Verte, et les navires St. Mary et Falmouth, ainsi qu'un petit brick, croisent devant Tampico.

Beaucoup de familles quittent la ville pour gagner l'intérieur. Nous sommes maintenant comme en 1838, à la seule différence que le château est en meilleure situation.

Après beaucoup de délai, le Congrès national a tenu sa première réunion le 27; Bustamente a été élu président de l'assemblée et l'on croit que Paredès sera légalement élu président de la République.

On dit que Paredès marchera sur Matamoros à la tête d'une forte armée, qui sera en grande partie composée du corps de troupes appelé la "Réserve". Le jour du départ de l'armée est déjà fixé, mais personne ne le connaît. Le général Bravo fera l'interim de la Présidence.

Le ministère s'est de nouveau démembré. Tornel, secrétaire de la guerre, et Iturbe, secrétaire du trésor, ont donné leur démission. Ce premier, on le croit, aura pour successeur le général Ignacio de Mora y Villamil; et le dernier sera remplacé par D. Antonio Garay.

On était convaincu que Paredès allait prendre le commandement de l'armée du Nord, qui sera portée à 16,000 hommes. Si cette nouvelle se confirme, elle fera grand plaisir à nos troupes auxquelles l'inaction pèse. Une nouvelle rencontre leur plaira fort.

Les finances de la nation sont toujours dans un état déplorable. Le gouvernement a convoqué une Junte dans le but de prendre des mesures à ce sujet. Le clergé ne veut point ou ne peut point s'imposer une contribution de $90,000 par mois. Si l'on ne trouve pas le moyen de remplir le Trésor, nous ne voyons point comment on pourra subvenir aux dépenses d'une armée de 16,000 hommes.

Il court bien entendu, parmi les Mexicains, des versions fort diverses sur les combats du huit et du neuf mai. On essaie d'atténuer les désastres éprouvés dans ces deux actions; on semble préparer peu à peu la nation à la vérité. Une correspondance, et c'est celle qui s'approche le plus de la réalité, estime la perte des Mexicains dans les deux engagements à 262 tués, 355 blessés et 135 prisonniers, ce qui donne un total de 752, c'est à dire environ 250 de moins que le chiffre approximatif donné par le général Taylor. Deux généraux Mexicains, dont on ne donne pas les noms, sont, dit-on, morts des blessures qu'ils ont reçu dans les combats du huit et du neuf. L'un d'entre eux est sans doute le général Torrejon.

Le port d'Acapulco a été déclaré fermé au commerce étranger tant qu'il restera en possession des insurgés sous le général Alvarez.

Le blocus de Tampico a commencé le 20 courant, et la notice ordinaire a été adressée aux consuls étrangers.

YUCATAN.

La goëlette Yucathèque *Joaquina*, arrivée samedi dans la soirée, nous a apporté de Campêche des nouvelles qui vont jusqu'au 12 courant. On nous apprend verbalement que le Congrès du Yucatan, réuni à Mérida, a formellement déclaré l'indépendance de ce pays et sa séparation du Mexique. Señor Barbachano, gouverneur actuel du Yucatan, sera nommé Président de la République qui portera trois étoiles sur son pavillon. Du reste la tranquillité la plus complète régnait à Campêche au moment du départ de la Joaquina. Le brick des Etats-Unis *Somers* était le seul navire de guerre qui fut en vue de ce port.

CONGRES.

Séance du 12 juin 1846.

SENAT.—M. Allen présente une résolution requérant que le Sénat siège toujours à huis-clos. La résolution demeure sur le bureau pour un jour. Après quelques autres affaires, le Sénat se forme en séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. King, au nom du comité de la marine, rapporte un bill qui autorise le secrétaire de la marine à passer des marchés pour le transport des lettres et dépêches à l'étranger par voie de navires à vapeur transatlantiques.

Les amendemens au bill supplémentaire de guerre qui ordonnent la réduction du nombre des généraux à la fin de la guerre et qui autorisent le Président à choisir ceux qui doivent rester au service, sans égard pour la date de leurs commissions, celui qui ordonne que l'officier qui fait une requisition de volontaires, l'accompagne de la copie du pouvoir en vertu duquel il agit, et quelques autres amendemens moins importans, obtiennent le concours de la Chambre.

Le comité, chargé de s'enquérir des moyens par lesquels M. Ingersoll est parvenu à pénétrer dans les secrets du Département d'Etat, présente son rapport; il demande l'impression de toutes les pièces et dépositions sans prononcer lui-même un jugement sur la conduite de M. Ingersoll; mais les témoignages prouvent irrévocablement que l'on a fait auprès de M. Tyler des démarches pour le décider à se prononcer contre M. Webster.

Après quelques autres affaires sans importance, la Chambre s'ajourne. Le SENAT ne siège point le 13; et la CHAMBRE discute, amende et adopte le bill des appropriations de la marine.

L'ORENOQUE CONCÉDÉ A UN AMERICAIN.—Une lettre du consul des Etats-Unis à La Guayra (Venezuela), a apporté la nouvelle du privilège exclusif accordé pour la navigation de l'Orénoque, à Vespasien Ellis, esq., ci-devant chargé d'affaires à Caracas. Cette concession est exclusive pour un espace de vingt-deux ans, et donne en outre, pour le même temps, à M. Ellis, le privilège des bois à brûler et de charpente sur toutes les terres qui appartiennent au gouvernement sur les bords de la rivière. De plus, tout le matériel employé à cette navigation sera libre de tous droits. M. Ellis a dix-huit mois pour remplir ses engagemens.

M. Ellis va, dit-on, former une compagnie pour envoyer à Angostura deux ou trois steamers à cet effet, en même temps qu'il reliera Angostura à la Nlle.-Orléans par une ligne régulière de goëlettes.

L'Orénoque est une rivière navigable sur un espace de 1,500 à 2,000 milles, et qui joue dans le Venezuela à peu près le même rôle que le Mississipi dans les Etats-Unis.

INCENDIE EN MER.—Un extra du *Georgian* de Savannah, portant la date du 15 courant, 7 heures P. M., nous apporte la nouvelle suivante:

"Le navire *Huguenot*, capitaine Graves, allant de la Nouvelle Orléans à Liverpool, est entré dans ce port dimanche dernier en détresse. Il a été frappé de la foudre dans la soirée du 12 courant, au milieu d'un orage, en face du récif de Martinella. Le tonnerre est tombé sur le grand mât, a pénétré dans l'intérieur du navire et mis le feu au coton dont il était chargé. Le cap. Graves s'aperçut bientot de l'incendie qui s'était déclaré; il prit immédiatement toutes les mesures pour l'éteindre; mais tous les efforts de l'équipage n'y purent parvenir, et en conséquence le capitaine mit le cap sur ce port pour y trouver du secours. Il arriva, comme nous l'avons dit, dimanche soir, obtint deux pompes et les fit placer à bord des vapeurs John Stone et Oglethorpe, qui allèrent immédiatement prendre à la remorque le Huguenot, et l'amenèrent à peu de distance de la ville. On est parvenu à ce qu'il paraît, à se rendre maître du feu; mais le navire a considérablement souffert, et l'on ne peut pas évaluer quel est le dommage éprouvé par la cargaison.

"*Le Huguenot* est un beau navire qui jauge mille tonneaux et tire dix sept pieds d'eau. Il y avait à bord 2470 balles coton, 2100 barils de farine et 5900 merrains. Comme le feu a pris entre les deux pompes, on pense que la cargaison de la cale a fort peu souffert."

LE TELEGRAPHE PROTÉGÉ.—La législature du Connecticut vient de voter un bill, portant peine de 100 [illegible] d'amende et d'un emprisonnement de six [illegible] toute tentative malicieuse contre les fils ou [illegible] du télégraphe électrique. C'est une sage [illegible]

Chronique Locale.

COURS DE DISTRICT.—Les 2me, 3me et 5me Cours de District se sont organisées samedi, 20 courant.—Dans la seconde Cour de District, M. Caruthers a fait entrer pardevant le juge Canon sa protestation contre l'élection de M. Poole, greffier. Le principal chef de cette protestation est que M. Poole n'était pas citoyen des Etats-Unis depuis deux ans, lorsqu'il a été élu. La cause sera entendue et la cour donnera sa décision ce matin.

—*Blessure dangereuse*—Le nommé Garret Le[illegible] comparaîtra ce matin, 22 courant, pardevant le recorder Baldwin, pour répondre à l'accusation d'avoir blessé au col, le nommé James. L'affaire a eu lieu sur la Levée.

Vol.—Marianne Cook a été envoyée pardevant la Première Cour de District, sous la prévention d'avoir volé une boîte de bijoux chez madame Ann Mathews, au coin des rues Bienville et Tremé.

Belle prise—Dans la soirée de vendredi dernier, M. Ferrari, de la police de la première municipalité, arrêta un rassemblement d'esclaves et de personnes de couleur libres qui se tenaient dans une maison de la rue des Marais, entre Conti et Bienville, sous prétexte de se livrer à la prière.

NOUVELLES THEATRALES.—Le *Courrier des Etats-Unis* du 13 courant, annonce que M. P. DAVIS, l'habile directeur du Théâtre Français de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à New-York le 12, et qu'il doit s'embarquer pour France sur le steamer du 16. Ce journal ajoute, et sans doute il s'appuie sur une bonne autorité: "Mlle Calvé quitte définitivement la Nouvelle-Orléans et doit s'embarquer sur le paquebot Chateaubriand."

—Le *Vigilant* de Donaldsonville, sous la date du 18, rend compte de la première représentation du drame de *Don César de Bazan*, par quelques-uns des artistes qui restent attachés au Théâtre d'Orléans pour l'année prochaine. Notre confrère ne ménage pas les éloges à ces Messieurs et à ces Dames. Il nous a distance de bien loin sous ce rapport. M. Montassier "le premier talent que la Louisiane ait encore possédé jusqu'à nos jours." "Mme Richer, la souveraine des artistes par la beauté, s'est acquittée de son rôle avec un admirable talent." "Mlle Marie (celle-ci n'est pas du théâtre) "nous fera facilement oublier la beauté inerte de Mlle Eugénie." "M. et Mme Mathieu ont été délicieux." Il n'est pas jusqu'à M. Jules qui n'ait eu "un heureux succès." Ah! confrère, confrère, vous achevez de gâter le métier qui n'était déjà pas mal comme ça.

Abaissement progressif de la Mer à Terre-Neuve.—Le terrain de cette île, surtout dans le voisinage de la baie de Conception s'élève au dessus des eaux de manière à faire craindre que d'ici à quelques temps plusieurs des hâvres qu'elle offre aujourd'hui ne deviennent tout à fait inutiles. A Port-de-Grave, une série d'observations a fait reconnaître le rapide déplacement de la mer. Des bas-fonds qui, il y a quelques trente ou quarante ans, étaient parfaitement accessibles aux goëlettes sont aujourd'hui tellement rapprochés de la surface, que l'eau y est à peine navigable pour une barque.

FEUILLETON.

LES TROIS SŒURS.

Voir l'Abeille du 15, 16, 17, 18 et 20 juin.

V.—SUITE.

MLLE DE BETHISY ET PIERRE MARBAULT.

Le lendemain, dès l'aube, elle s'habilla et dit à Ursule qu'elle allait cueillir des pêches dans le verger.

Le verger était un champ encadré de haies de sureaux, au bout de l'ancien parc du château, à la pointe de l'étang.

C'était là que, pour la première fois, elle avait vu Pierre Marbault. Il se reposait sur le bord de chemin, au retour d'un petit voyage. Amélie était de l'autre côté de la haie. C'était un soir d'octobre. Les chiens de chasse aboyaient dans les regains, les vendangeurs criaient gaîment dans les vignes. Le soleil à son couchant, répandait un air de fête sur les montagnes et sur les vallées. Pierre Marbault et Amélie ne se dirent presque rien, mais ils se comprirent sans se parler. Amélie était belle, simple, charmante. Pierre Marbault quoique fils d'un de ces vieux maîtres d'école qui savaient.... boire et chanter au lutrin, pouvait, à bon droit, passer pour un homme spirituel et distingué. Il est vrai de dire qu'il n'avait rien étudié à l'école de son père. Le curé de l'endroit, ayant remarqué sur son front un éclair d'intelligence, avait voulu lui donner des leçons d'histoire et de latin. Avec une belle et intelligente figure, avec la science du curé, le pauvre Pierre Marbault n'était guère plus avancé. Depuis trois à quatre ans il attendait, suivant son expression, un point de départ pour se mettre en route.

Amélie avait pris l'habitude d'aller au verger. Pierre Marbault ne passait pas un jour sans aller voir le soleil couchant sur le chemin vert. Plus d'une année s'écoula ainsi. Pierre Marbault avait fini par cueillir des fleurs dans la haie de sureaux, pour les offrir tout en tremblant à Mlle de Béthisy. Elle voulait refuser;—Songez, mademoiselle, que ces fleurs-là sont à vous; n'ont-ils pas poussé sur votre champ!

Amélie avait accepté pour ne pas chagriner Pierre Marbault. Le lendemain, Pierre avait osé franchir la haie; le surlendemain ils s'étaient promenés ensemble, effrayés du bonheur qu'ils respiraient sous les arbres. Le chevalier, les ayant rencontrés sur le bord de l'étang, avait accueilli Pierre Marbault avec bonne grâce. Venez au château, mon ami, le curé m'a dit qu'il y avait en vous l'étoffe d'un savant; il faut encourager les hommes de bonne volonté.

Pierre Marbault avait accompagné le chevalier et Amélie jusqu'à la porte de la ferme. Ceu à peu à peu s'était enhardi; un jour, il avait osé, voyant le chevalier de belle humeur, lui confier ses rêves et ses espérances. Le chevalier, vivement offensé, l'avait pris par les épaules et l'avait précipité au-bas du perron. Depuis cette aventure, Amélie l'avait à peine entrevue à l'église de Béthisy et sur le chemin vert. Depuis plus de trois mois, d'ailleurs, il était entré dans une étude d'avoué de Moulins.

Amélie retournait souvent au verger, non qu'elle espérât y voir Pierre Marbault, mais pour y vivre dans le passé.

Ce matin-là, elle s'arrêta à la porte, et respira avec de poignans souvenirs l'amer parfum de la haie.

—C'est fini, dit-elle en fondant en larmes, demain, ce soir même, quand j'aurai vu M. de Parfondval, je n'aurai plus le droit de venir ici sans être coupable, car je viens ici comme à un rendez-vous d'amour. Pierre a beau être parti depuis longtemps, il y a dans ce verger quelque chose de lui. Je l'entends qui me parle dans ces arbres; je n'ai qu'à fermer les yeux pour le voir de l'autre côté des sureaux.... Ah! mon Dieu!

Mlle. de Béthisy avait entrevu Pierre au bord de l'étang. Il ne se doutait pas qu'elle fût là. Il était revenu la veille à Béthisy; il avait marché pendant sept heures, pour qu'il lui fut permis ce jour-là de voir la petite fenêtre d'Amélie et de cueillir un lueron dans la haie de sureaux.

Amélie n'eut pas la force de se cacher.

—Mademoiselle Amélie, s'écria-t-il, en laissant tomber son bâton.

Emportée par son cœur, elle fit un pas vers lui.

—Pierre! Pierre! Dieu nous pardonnera car nous ne nous verrons plus.

Il vint à elle, pâle et tremblant.

—Que dites-vous! Ah! comme vous êtes abattue!

—Pierre, je vais épouser M. de Parfondval. C'est mon père qui le veut, je ne puis qu'obéir. J'aurais voulu ne jamais me marier. Vous savez pourquoi. Mais enfin, il faut se résigner à tout. J'étais venue ici pour vous dire adieu, mais je ne croyais pas vous voir. Adieu donc, Pierre.... Mais vous ne me dites pas un mot! Pierre, vous m'effrayez!

Pierre Marbault, frappé au cœur, avait à peine la force de lever les yeux.

—Voyons, Pierre, est-ce donc à moi à vous consoler? N'est-ce pas moi qui suis le plus à plaindre des deux? Vous pourrez revenir ici, mais moi jamais. Pierre, Pierre, parlez-moi donc.

Pierre Marbault regarda Amélie avec une expression de douleur tour à tour tendre et farouche.

—Amélie, vous m'aimez, n'est-ce pas?

Elle répondit d'une voix éteinte:

—Je vous ai aimée.

Il lui saisit la main et l'entraîna en courant comme un fou sur le bord de l'étang.

—Pierre, j'ai peur.... vous me brisez la main.

Pierre, tout éperdu, ne répondit pas: il regarda l'eau avec une joie funèbre.

—Pierre! Pierre! ne me tuez pas.

—Ah! dit-il, avec colère, tu ne m'aimes pas assez pour mourir avec moi; eh bien! adieu donc.

Il s'enfuit, ramassa son bâton dans l'herbe et disparut dans les bois.

Amélie tomba agenouillée sur le bord de l'étang.

—O mon Dieu! dit-elle, en versant d'abondantes larmes, faites qu'il ne revienne jamais.

A trois semaines de là, M. le comte de Parfondval épousa Mlle Amélie de Béthisy. Tout le département s'occupa des robes et des chevaux de la mariée. Excepté elle-même, toutes les femmes du pays auraient voulu être à sa place.

Dans le contrat de mariage, le comte lui avait reconnu une dot de cent mille francs et lui avait donné, en cas de survivance, l'usufruit de tous ses biens. Dans le château il avait répandu le luxe à pleines mains. M. de Parfondval était un galant homme qui savait se montrer prodigue à propos. Amélie ne put s'empêcher de lui vouer, dès l'origine, un sentiment de reconnaissance. Ce n'était pas sans plaisir qu'elle voyait son vieux père, qui avait la folie des grandeurs et des titres, parler des gens, des terres et des équipages de sa fille. Que n'eût-elle pas donné, cependant, pour retourner dans sa chambre dallée en pierres, libre comme les oiseaux de la forêt, vivant d'air et de soleil!

Peu de jours après son mariage elle demanda au comte qu'il voulût bien lui permettre d'employer une partie de la dot qu'elle lui devait, à relever le petit château de son père. M. de Parfondval offrit de rebâtir le vieux manoir à ses frais; mais voyant que sa femme insistait pour le faire avec sa dot, il comprit la pensée toute filiale de cette œuvre et donna son approbation. On n'a pas l'idée de la joie du vieux chevalier. Il se levait avec le soleil pour voir façonner les pierres; il montait sur l'échafaudage pour encourager les maçons. Jamais on n'avait vu s'élever un château, même un château en Espagne, avec un pareil bonheur.

Le pauvre homme! on en était à la dernière assise, on avait posé les sculptures des fenêtres et des emblemes, quand il fut atteint d'une fièvre maligne qui l'enleva en trois jours. A l'heure de sa mort, il dit à sa fille, ne la reconnaissant pas: "N'oubliez pas d'informer Mme la comtesse de Parfondval, née Mlle de Béthisy, que je veux être enterré dans la chapelle du château de mes pères." On n'en fit rien, par la simple raison qu'il n'y avait plus de chapelle au château de Béthisy. Le pauvre chevalier fut enterré dans le cimetière du village, côte à côte avec le vieux maître d'école qui venait de mourir de la [illegible].

Amélie pleura son père avec un [illegible]. Elle perdait plus qu'un père, elle perdait [illegible] de retourner à ce pays si doux et [illegible] le bonheur. Dieu, qui veillait sur elle [illegible] consoler, lui donna une fille. Du jour [illegible] elle vit s'ouvrir dans la vie de [illegible] Le comte, d'ailleurs, bien qu'il [illegible] [illegible] mour, ne [illegible] ble bonté. [illegible] ou l'a déjà [illegible] un jour: [illegible]

—[illegible] le souvenir [illegible]

ARSENE HOUSSAYE.

(La suite à incessamment.)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navires Emperor, Brown, Havre, F Perret
Pallas, Locke, Havre, Wylie & Egana
Monongahela, Jones, Liverpool, J H Ashbridge
Barques Frances Burr, Chin, Boston, Andrews & Dewey
Condor, Whitin, Trieste, J P Whitney & co
Diana, Kuhn, Brême, Schmidt & co
Bricks St Simons, Hudson, Providence, A Kearney & co
Tourterelle, Lavigne, Cork, C Dufour
Win Davis, Pia, Galveston, Creevy, Churchman & co
Goels Mondor, Fatchin, Brazos St Jago, J P Whitney & co
Trois Amis, Hum, Pensacola, Andrews & Dewey
Tallahassee, Crane, St Marks, T E Lindenberger
Marie Louise, Jarraud, Brazos St Jago, capitaine
Steamers Paul Jones, Talworth, Natchez, capitaine
J M White, Mason, St Louis, capitaine

ARRIVÉS.

Navire Hampden, Cowan, de New York.
Navire Alkmaar, Estes, de Philadelphie.
Navire Ondiaka, Golden, de Brazos St Jago.
Barque Theodora, Irving, de Londres.
Barque Tecumseh, Ripley, de New York.
Brick Empresario, Collins, de la Havane.
Brick Christiana, Woodbury, de la Havane.
Brick Trojan, Mitson, de Wilmington, N C.
Brick Nancy Pratt, Stevenson, de Savannah.
Brick Standard, Hill, de la Barbade.
Brick Princesse Marie, Roussel, de Tampico.
Brick Apalachicola, Smith, de Brazos St Jago.
Goel Eufaula, Tarr, de Brazos St Jago.
Goel F A Seaward, Sly, de Brazos St Jago.
Goel Joaquina, Martinez, de Campêche.
Steamers Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Bourbon, Walker, de Mobile.
Montezuma, Kelly, Mobile.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
St Larry, Dugas, de Longueville.
Bunker Hill, Key, de Louisville.
M B Lamar, Waite, de Yazoo City.
Yazoo, Anthony, de Shreveport.
Creole, Heirn, de Mobile.
Cora, Vinson, de Vicksburg.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL	D'AMERIQUE
Great Western	mai 30	juin 25
Caledonia	juin 4	juillet 1
Britannia	juin 19	juillet 16
Great Britain	juillet 7	août 1

DATES.

New York	juin 13	Liverpool	mai 19
Washington	juin 13	Havre	mai 15
Charleston	juin 15	Mexique	juin 1
Texas	juin 11	Havane	juin 10

ATTENTION.—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable de Remède Magique de Dalley, 29, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre, aigue Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard contre la colique, Teintures des Indes pour les cheveux, remède pour les poêles, fuyaux et grattes, Baume d'Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

Vermifuge canadien de J. Winer & Co.

Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore détruit et prévient le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel engendrent les vers [illegible]

Seul preparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. [illegible] Lane, N. J., et il se vend par MM. J. Brown, 130 [illegible] F. T. Quirk & Co, encoignure Conti et Chartres, C. Steane, 184, Fulton st.

Il se vend aussi par BERTRAND & SIBOS, à la Nouvelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. 19 mai

Jury Médical de l'Etat de la Louisiane.—Département de l'Est.

Noms des MEDECINS, PHARMACIENS ET SAGE-FEMMES qui ont rempli les formalités requises par la loi, savoir:

MEDECINS.

Alvarez, P	Hand,
Audibert,	Jones, J
Anderson, W J	Jatchetean, V
Byrenheidt,	Jerusalem, J
Blanchard,	Kerr, J E
Beugnot, J	Kerr, J J
Bourgeat, J	Kennedy,
Barton, H	Logan,
Barbe, J F	Lambert,
Bean, R	Labatut, J C
Barrelle, F C	Lemonnier, Y R
Bazerque, B	Laudumiey, L
Brodhead, M	Labatut, J
Brent, W T	Luzenberg, C A
Cage,	Lewis, J H
Cifrey, C C	Laizin, J
Campbell, G	Mane,
Crokett, J	Marchand, J A
Chataux, S D	Maher, G
Cartier,	Merick,
Cenas, A H	Mercier, P J R
Chinn, R H	Martin, E
McCormick,	Nalin,
Dousseau,	O'Regan, D
Desarueil,	Pinson,
Dubourg,	Petit, T
Dupuy, J	Pelton,
Dupas, J	Pasquet, L C A
Durel,	Ridgely,
Drains,	Rice,
Durel, P	Rivet, J N
McDowel,	Rand, H
Formento,	Reynes, C
Fortin, E	Rooks, H L
Fenner, E	Stone,
Ferrier, A	Schnable, A
Forsyth, D	Soutterre,
Faget, J C	Sunderland,
Farquharson,	Stone, W K
Fourie, J M	Tricou, H
Gourrier,	Tricou, P
Guesnard,	Thomas,
Gautier, J	Tailor, H J
Harris, E	Turpin, C C
Hort, W P	Tait, G M
Haudrecy,	Taupe, P J
Hus, J G	Turenud, J A D
Hester, A	Vianbel, E
Hacker, J	Valetti, de,
Hare, W	Wendall, A G
Hire, W	Wilkinson, J B
Holliday,	Wills, N J
Henderson,	Zeoner,
Holmes,	Zehender, J B

PHARMACIENS.	PHARMACIENS.
Andreau	Gamotis,
Blanchet,	Grimbois
Barbot,	Greveon,
Boyna,	Gourdon, J
Bonnabe	Gottshalk, C
Brebier,	Lavenere,
Bonzano,	Landes,
Bertrand,	Laroche, J
Chabant,	Moreau, C
Coureau,	Madeline,
Ourtius,	Martin,
Cannon	Nystrand, C H
Cuanche	Perchaud, A
Ducongé	Pinac, L
Deloche	Roses, J
Duflho,	Rose, F H
Duclou,	Seida,
Davis,	Shaw,
	Winding, H B

SAGE-FEMMES.

Chalett	Deceveau,
Claret,	Loldreau,
	Marchandié,

Tous [les] médecins, Pharmaciens et Sage-femmes qui jusqu'à ce [jour] n'ont pas rempli les formalités requises par la loi sont invités à se présenter devant le Jury Médical, sous peine d'être poursuivis conformément à l'article 5 de la loi réglant le Jury Médical, ainsi conçu:

[illegible] de la loi sur le jury médical, approuvé le 27 mai 1840.

Sec. [illegible]—Il est de plus décrété, &c., Que tout individu qui exercera dans l'Etat de la Louisiane, la profession de médecin, celle de pharmacien, ou celle de sage-femme, sans une licence spéciale émanée du Comité Médical, sera passible, pour la première offense, d'une amende qui n'excèdera pas cent piastres, et pour la seconde d'une amende qui ne pourra être au-dessous de deux cents piastres, ni au-dessus de cinq cents piastres, laquelle amende pourra être recouvrée par le Comité Médical pardevant toute cour de juridiction compétente de cet Etat; et le montant des dites amendes sera versé dans la caisse de l'Hôtel de Charité.

Un [illegible] de 30 jours est accordé à toute personne qui se trouve en contravention avec la loi. Toute lettre doit être affranchie.

P. A. BERTRAND, Secrétaire du Jury Médical.

Il a été conduit au Piquet de la rue Baronne, seconde municipalité, une vache rouge et blanche, ayant une étampe ou cicatrice sur la cuisse gauche; si on ne la réclame pas d'ici au samedi 4 juillet, elle sera vendue ce jour là par Robert Kerrison, encanteur. J. WINTER, capt. garde de nuit.

CULTURE DE LA SOIE.

[illegible] de vers à soie que j'ai faite cette année [illegible] dans les mois de mars et avril a [illegible] Quatre onces d'œufs de vers à soie [illegible] donné quatre cents livres de cocons [illegible] M. J. B. Maillé qui était [illegible] dans les environs de Covington, de [illegible] 400 livres de cocons sur [illegible] d'une manière irrécusable que [illegible] faire pour des millions de [illegible] habitans qui ont la terre et [illegible] familles qui voudront s'en [illegible] dédommagées de leurs [illegible] faisant que deux ou trois récoltes [illegible] leurs cocons à la magnanerie [illegible] L. GARNIER.

Messieurs les Editeurs—Veuillez annoncer que M. A. GRAILHE est candidat à la place d'alderman pour le 1er district de la 1ère municipalité.

W. E. MURPHY est candidat pour représenter le quatrième district, dans le Conseil de la Première Municipalité.

RALPH DE PASS ayant consenti à se porter comme candidat à la place d'Alderman du premier district de la Première Municipalité M. JAENNE se retire des rangs et prie ses amis de voter pour M. De Pass.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que M. OCTAVE DE FLECHIER est candidat pour la place d'alderman du troisième district de la Première Municipalité, en remplacement de A. Brulé, Esq., démissionnaire, et qu'il sera soutenu par SES AMIS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. DIEUDONNE BOBY DE KERNELIN, comme candidat pour alderman du premier district de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Nous sommes priés d'annoncer que le Docteur LUZENBERG se portant comme candidat pour la place d'alderman pour représenter le 1er district de la Première Municipalité, M. P. A. BERTRAND retire sa candidature et prie ses amis de voter pour le Doct. Luzenberg.

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

REDUCTION DE PRIX

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:

Billets, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques, billets d'esclaves, toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50

Billets pour l'année, personnel $60, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.

Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi heure on se rendra, et agréablement et sans chaleur au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit.

LES JOURS DE LA SEMAINE

De la N. Orleans.		De Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	2 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 9 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 9 heures du soir.

Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M. | De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 " | De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.

Il est défendu de fumer dans les chars.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef. 22 juin

Le soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New-York par les derniers arrivages:

50 barriques vin de Bordeaux.
40 do de Marseille.
25 tierçons vin blanc.
10 barils vieux Madère.
100 barils vin de Madère.
75 barils vin de Porto.
10 barils vieux whiskey Monongahela.
2 pipes genièvre de Hollande.
100 caisses vin ordinaire de Bordeaux
50 do do Chateau Lafitte
50 do do Léoville.
25 caisses cerises à l'eau-de-vie.
50 caisses Curaçao.
20 caisses marasquin.
100 caisses liqueurs assorties.
25 paniers huile d'olive.
50 do do.
50 milliers bouchons assortis, à vendre par P. LONGIS, No. 116 rue Royale. 22 juin

EAU DE VIE—8 demi pipes Cognac A. Seignette, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 22 jn

VIEUX COGNAC—10 barils vieux Cognac, à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 22 jn

CIGARES—En débarquement de l'Empresario, de la Havane, et à vendre:

14,000 Regalias Sevillanas
10,000 La Marina;
10,000 La Puntualidad;
10,000 La India Cubana;
10,000 La Lealtad;
11,500 Comil;
16,000 Dos Cabanas.

J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée. 20 jn

CAFE—300 sacs vieux Rio, moca, etc., à vendre par ROBERTS & HALL. 22 juin, 75 Magasins

EPICES MOULUES—250 paquets gingembre, piment, clous de girofle, casse, poivre de Sumatra, moutarde, Cayenne, etc., à vendre par ROBERTS & HALL. 22 juin, 75 Magasins

CHANDELLES—350 caisses blanc de baleine assorties, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 22 juin

VINS—900 quarts et huitaines de pipes Lisbonne, Sicile, Madère, Malaga, Muscat, Marseille, blanc et rouge, sec et doux, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 22 juin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—60 caisses en débarquement du navire Essex, à vendre par E. G. HOBBS, 12 Douane. 22 juin

FARINE—1000 barils farine de marques supérieures en bon ordre et en débarquement de chalans, au bout de la rue Julie, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 94, Tchoupitoulas. 22 juin

GRAISSE—160 barils et 300 barillets, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas. 22 juin

HUILE DE GRAISSE—60 barils huile pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 22 juin, 92, Tchoupitoulas

FARINE—1200 barils farine de St. Louis, marque de boulangers, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas. 22 juin

BEURRE—180 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas. 22 juin

MAIS—5,000 boisseaux, en bon état, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas. 22 juin

CHANDELLES—70 caisses chandelles de composition, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas. 22 juin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—30 caisses actuellement en débarquement du navire Essex, à vendre par G. W. DUMBAR, 30 Douane. 22 juin

MAIS—1,104 sacs mais jaune, en débarquement du vapeur Champion, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92, Tchoupitoulas. 11 juin

SARDINES à l'huile—4000 boîtes et demi dito, de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Levée. 11 jn

VIN de Champagne—600 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis. 11 jn

HUILE d'Olive—300 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis. 11 jn

LIQUEURS assorties—200 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis. 11 jn

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 20 mille et 10,000, par sacs de 1000 et 500, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis. 11 jn

VIN Rouge en barriques et demi barriques des marques St Julien et Haut Brion, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis. 11 jn

FOIN—437 barillets foin de l'Ouest, en débarquement du vapeur Empire, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. 19 jn

JAMBONS—44 barriques cuisses et épaules, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. 19 jn

SUIF—40 barils, en débarquement du vapeur Brilliant, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. 19 jn

MAIS—1000 sacs en bon ordre, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. 12 juin

HARICOTS—25 barils haricots blancs, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. 12 juin

PORC—Mess, Prime et M. O., à l'inspection de Bossant, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. 12 juin

TOILE et corde d'Emballage &c—De différentes marques et qualités, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. 12 juin

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. Hall, l'écurie située rue Bourbon, No. 116, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. DUFFAU continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, aux Boucheries, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

A LOUER—Une maison en briques à trois étages située rue Maurepas, entre Esplanade et Pauy, au centre du marché aux esclaves et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le 1er. août prochain. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis. 16 juin

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez-de-chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à S. Von BARRET. 11 juin

AUX BEAUX CHENES VERTS A BILOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Biloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur pendant les plaisirs de la campagne.

De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.

La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces. [illegible]

CONCERT GRATIS, DANS LE JARDIN DE CARROLLTON.

LA Compagnie des chars à vapeur de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton a engagé un magnifique ORCHESTRE qui, sous la direction de MM. LEHMANN et St. jouera tous les dimanches dans les Jardins de la Compagnie.

Il n'y aura aucune rétribution pour l'entrée. Le Concert et les Jardins sont ouverts gratis au public. JOHN HAMPSON, Ingénieur. 19 juin

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1846.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes possédant des propriétés foncières ou des esclaves dans cette partie de la paroisse d'Orléans, formée des Municipalités No. Un, Deux et Trois, que le tableau d'assessment des dites propriétés et esclaves, pour l'année 1846, est déposé au bureau des assesseurs des taxes d'Etat, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et y restera exposé tous les jours depuis neuf heures A. M., jusqu'à trois heures P. M., jusque et compris le 20 juillet 1846. 20 juin—30

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 19 juin 1846.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $3 63 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 43 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 22 juin.

Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents pèseront vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 53 3/4 onces.

A. D. CROSSMAN, Maire. 20 juin

AVIS—Toutes personnes qui doivent à la succession de feu Thomas Barrett, sont requises de venir régler sans le moindre délai; et celles qui ont des réclamations contre cette succession de présenter leurs comptes, avec preuves à l'appui, dans le temps prescrit par la loi, à S. PEYROUX, D. GRIFFON, Exécuteurs testamentaires, No. 11 rue de la Vieille Levée. 16 juin—10

A VENDRE—En débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux:

130 caisses cerises, abricots et prunes à l'eau de vie;
12 caisses pêches et abricots au jus.

LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 20 jn

A VENDRE—En débarquement du navire Globe, de Marseilles:

15 caisses Eau verte;
25 do Salaisons assorties.

LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 20 jn

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 158, Tchoupitoulas. 20 juin

FARINE—400 barils, moulins de McElroy, article pour boulangers, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 20 jn

CUIRS A SEMELLE—12 rouleaux, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 20 juin

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de 650,000 cigares des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 20 juin

CORDE d'Emballage—130 rouleaux cordages, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 20 juin

FARINE—200 barils, des moulins de St. Louis, article pour boulangers, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 20 jn

EN débarquement du navire Russia et à vendre par le soussigné:

10 caisses contenant 600 boîtes, demi et quarts de boîtes de sardines à l'huile.
7 caisses truffes en boîtes et demi dito.
10 do fruits assortis au jus.

CHS. DUFOUR, 11, Conti. 20 juin

$5 DE RECOMPENSE—Perdu ou égaré, un CHIEN d'arrêt puce, poil ras, ayant une tache blanche sur la poitrine, et répondant au nom de FASSAUIN. La récompense ci-dessus sera payée à qui conque le ramènera au domicile du soussigné, rue Saint Louis, encoignure Remparts. PHILIPPE MILLAUDON. 20 juin—4

L'ILLUSTRATION—Lelièvre, Libraire, a l'honneur de rappeler aux amateurs de cet intéressant journal, qu'il reçoit des abonnements à raison de SIX PIASTRES par an, EDITION DE DUBOCHET DE PARIS, à la Revue Pittoresque, à deux piastres, au Juif Errant illustré, également édition de Paris, à six piastres. Rendus franc de port à la Nlle Orléans.

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!

LES soussignés sont entièrement préparés à recevoir de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et de produits de l'Ouest dans le plus bref délai, dans ces magnifiques entrepôts à l'épreuve du feu, nommés "Western Phenix, Union, Union No. 2 et Branch," et dans cinq autres entrepôts et magasins. Ayant beaucoup de monde à leur disposition, ils peuvent aussi nettoyer et reemballer le chanvre de la manière la plus expéditive, et en même tems aussi proprement que possible, ainsi, pour la corde et toile d'emballage, qui aurait été endommagée de quelque façon que ce soit, à bord ou dans les magasins.

Nous avons en ce moment de la place pour la valeur de 30 000 barils. EMERSON, TOURNE & Co, 158, Tchoupitoulas. 19 juin

TABAC—A vendre chez MM. Wapler & fils, rue de la Douane No 32:

10 balles St. Domingue pour cabac.
30 balles Havane pour tripes et capes. 10 juin—6

MAIS—4000 sacs, en magasin et à vendre par L. D. C. WOODS, 50 Magasins. 19 juin

RIZ—50 tierçons 1re. qualité, en magasin et à vendre par L D C WOODS, 50 Magasins. 19 juin

DIVERS—10 surons indigo Carracas, 400 caisses vins assortis, 100 barillets salpêtre, 100 caisses chandelles de composition, 100 rouleaux corde d'emballage, 50 balles coutils écrus, 25 barils vieux whiskey de Monongahela, 50 paniers huile d'olive, 100 paniers champagne, marque de la clé. A vendre par L D C WOODS, 50 Magasins. 19 juin

FARINE—1000 barils superfine, marques supérieures, en débarquement de chalands en face de la rue Julie, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, Tchoupitoulas. 19 juin

CIGARES DE LA HAVANE—65,000 Regalias et Principe, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 20 juin

JAMBONS—[illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas. 13 juin

PORC—1000 barils porc inspecté et autres qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 13 juin

RECU par le brick Tito, de la Havane, et actuellement en magasin,

10 milliers Regalias, marque de Victoria, 10 dito B. Franklin, 10 dito Elba, 10 dito Judio Errante, 12 dito Estrella, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 16 jn

FARINE—100 barils, qualité supérieure, article pour boulangers, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 13 jn

FARINE—400 barils, des moulins de Washington, article pour boulangers, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 13 jn

FARINE—300 barils, des moulins de Carroll, article pour boulangers, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 13 jn

PETITS POIS, cèpes à l'huile, champignons et sardines. 15000 boîtes et demi boîtes en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 13 juin

TRUFFES—200 boîtes, demi et quarts de boîtes truffes Périgord, en magasin et à vendre par C. DUFOUR, 11 Conti. 13 juin

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 14 juin

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 13 juin

CHAPEAUX cirés—5 caisses à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 13 juin

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Tito, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 11 mai

FOIN—579 balles du Nord, au débarcadère du navire Devonshire, à vendre par J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 11 juin

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis. 11 juin

BOUTEILLES VIDES—200 paniers, en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale. 20 m

GRAINES POUR OISEAUX—50 sacs, à vendre par B. VALLS, 96 Commune. 17 juin

CHARBON pulvérisé pour distillateurs, en boucauts, à vendre par B. VALLS, 96 Commune. 17 juin

SUCRE DE LA HAVANE—5 caisses florette, à vendre par B. VALLS, 96 Commune. 17 juin

BOUCHONS—70,000 en sacs de 1000, à vendre par B VALLS, 96 Commune. 17 juin

TABAC DE LA HAVANE—150 balles de la Havane, Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS, 96 Commune. 17 juin

VIN de Xérès—Quelques barriques, qualité surfine, à vendre par B. VALLS, 96 Commune. 17 jn

GENIEVRE—3 pipes de la marque de Swau, à vendre par B VALLS, 96 Commune. 17 jn

NOIR ANIMAL—15 barils, à vendre par B VALLS, 96 Commune.

CIGARES—700,000 des marques Ugues, Figaro, Evidencia, Cabana, Mulata, Rosa, Tacon, Iberia, Victoria, Albion, Floresta, Grata, Dos Hermanas, Indias, P. Gody y Co., Perla, Elvira, Non plus ultra, Constancia et autres, qualités assorties, en magasin et à vendre par B VALLS, 96 Commune. 17 juin

A vendre par le soussigné, pour clore diverses consignations:

30 barriques vin rouge St. Emilion.
7 do do St. Julien.
14 demi barriques Margaux.
12 do Pauillac.
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge diverses qualités.
20 do 12 do et 24 demi bouteilles vin blanc Sauterne.
10 balles bouchons diverses qualités.
2 caisses de 48 demi boîtes sardines à l'huile.

EDOUARD LARRONDE, 45 rue St. Louis. 6 juin

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par LAPEYRE, HARIADE & Co, 20 rue St. Louis. 3 ju

POIVRE—50 sacs de Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 ju

SUCRE raffiné de Boston—300 barils en pains, en moulu, en carreaux et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier. 2 ju

THE—300 colis Thé poudre à canon, impérial, hyson et pouchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier. 2 ju

CAFE—200 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier. 2 ju

CLOUS—600 barriques de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier. 2 ju

MAQUEREAUX—300 colis Nos. 1, 2 et 3, en barils demi et quarts de barils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 2 ju

Fonds de la banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 1 ju

CHAPEAUX de soie—[illegible]

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.—[illegible] EMELINE ou CAROLINE, [illegible] s'est enfuie depuis quelques semaines. C'est une griffonne, rouge, âgée d'environ vingt deux ans. Elle a une marque au front entre les sourcils, et une autre au milieu de la lèvre inférieure. On accordera la récompense ci-dessus, en la conduisant à une des geôles du voisinage, ou chez sa maîtresse, rue Condé No. 35. 19 juin—3

T. W. COLLENS, AVOCAT,

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général qu'il tient son bureau au No. 43, rue de la Douane, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres. 18 juin—1m

ON demande à acheter un bon nègre de moyen âge par dîner. S'adresser au No. 26, rue Toulouse. 17 juin—

UNE Dame artiste, maîtresse de piano, à l'institution de Mme Desrayaux (rue des Remparts, encoignure Bienville), désire trouver un pied-à-terre dans une famille à Biloxi, pour le temps de l'épidémie. 16 juin—5

CHANGEMENT DE DOMICILE.—MM. Maiard & Ar[illegible] ont transporté leur domicile au No. 20, rue des Magasins.

Ils ont constamment en mains, un grand assortiment de [illegible] sèches, habillemens pour nègres, [illegible] 17 juin

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES DE L'OCEAN

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1846.

A UNE assemblée des Directeurs de la Compagnie d'Assurances Maritimes de l'Océan, qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de dix pour cent du capital a été déclaré, devant être payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le 11 courant et les jours suivants. CHAS. BRIGGS, Secrétaire. 10 juin—10

COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU MOYEN DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1846.

LE bureau de la direction, a aujourd'hui déclaré un dividende de cinq pour cent, pour les six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leur représentant légal, le 1er juillet prochain et jours suivants.

Par ordre F. N. WOOD, Caissier. 9 jn—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance contre les risques de la Marine et du Feu.

Nouvelle-Orléans, 12 juin 1846.

UNE assemblée des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau d'Agence du Pelican, Compagnie d'Assurance Mutuelle, rue du Camp, No. 47, le samedi 27 juin courant, à midi, afin de prendre en considération un acte de la Législature de la Louisiane, passé à sa dernière session et approuvé le 1er juin 1846, intitulé "acte pour venir au secours de la Compagnie d'Assurance contre les risques de la marine et du feu."

Par ordre de la Direction. GEO. C. LAWRASON, Secrétaire. 12 juin—14

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Le 18 juin 1846

CONFORMÉMENT aux résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans ses séances du quinze et du dix sept juin courant, avis est par le présent donné qu'une élection de quatre aldermen pour représenter les premier, deuxième, troisième et quatrième districts dans le Conseil de la dite Municipalité No. Un, aura lieu lundi, 29 du courant, de neuf heures du matin à six heures du soir, aux lieux ci-après désignés, savoir:

Dans le premier district—Pour un Alderman en remplacement de M. Lucien Hermann démissionnaire—Au café de la rue Conti, entre Chartres et Levée.

Inspecteurs—MM. N. Richard et A. Philips, Wm. Barbara secrétaire.

Dans le second district—Pour un Alderman en remplacement de M. L. E. Forstall démissionnaire—Au café de la ville, à l'encoignure des rues St. Pierre et de Chartres.

Inspecteurs—MM. B. Vanosten et J. Dubuc, G. Jacquet, secrétaire.

Dans le troisième district—Pour un Alderman en remplacement de M. Auguste Brulé démissionnaire—Au café de Jh. Salassis, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.

Inspecteurs—MM. Victor Jomaron et J. C. Ogier, Oscar Sarpy secrétaire.

Dans le quatrième district—Pour un Alderman, en remplacement de M. Fs. Correjeolles démissionnaire—A la case à Pompe, rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon.

Inspecteurs—MM. John Watkins et Jh. St. Cyr, Jules Moisson, secrétaire.

A. D. CROSSMAN, Maire. 19 juin

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE A TROIS PIASTRES,

Encoignure des rues Royale et St.-Louis.

LE propriétaire de cet établissement a l'honneur d'annoncer que, [illegible] réduit ses prix, il s'engage comme par le passé, à ne livrer que des portraits d'une ressemblance et d'un travail parfait.

On trouvera constamment à son atelier des instrumens garantis, des plaques, des verres, etc., enfin tout ce qui a rapport au Daguerreotype, aux prix les plus modérés. Il donne aussi des leçons. 15 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE DOCTEUR PHILIPPE ALBUZZI, transporte sa demeure de la rue Dauphine à son ancien domicile rue Ste. Anne, No. 125, entre les rues Dauphine et Bourbon. 1 juin—1m

20,000 FRANCS à cinq jours de vue sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par VICTOR BOUMAGE. 6 juin—1m, 67 rue St. Louis.

COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, successeurs de feu J. Magee, seuls agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission, qu'il ont en dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.

En débarquement de la barque Globe, de Marseilles 5000 paires couvertures de Granier.

N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.

H. DE GOER & RIFFLARD, Agents de Zoe Granier, importateurs de Marchandises, No. 21, rue des Magasins.

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux:

120 bques vin rouge.
100 barils vin blanc.
100,000 bouchons longs et demi dit.
1,000 demi boîtes sardines à l'huile, marque Rodel & fils.
300 quarts boîtes do do do
67 caisses cerises à l'eau de vie.
35 caisses curaçao superfin et surfin.
49 caisses fruits à l'eau de vie, par

POUGET FILS, 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

EN [illegible] importations antérieures

30 caisses absinthe Versin et Lecoultre
30 do do E. Pernod.
50 do kirsch.
300 mille bouchons pointus et autres.
3 boucauts mi à voile.
30 caisses peinture verte.
Vins en caisses, rouge et blanc, à vendre par DUDOUYT & TECLADE. 17 juin

A VENDRE en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux.

120 barriques vin rouge.
45 demi barriques vin blanc.
caisses champignons [illegible]

DUDOUYT & TECLADE. 17 juin

LES soussignés offrent à vendre par débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:

Ombrelles, grande nouveauté.
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces.
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches.
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Soieries noires pour robes. Barège noirs do.
Chaussettes fil de lin pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfans.
Mouchoirs fil blanc de Cholet. Do. batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boîtes.
Essences, pommades, crème de Perse, Eau-de-Cologne, sachets, extrait d'odeurs, caves à odeurs, philotrices, phylocomes.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do. de nacre, do. fantaisies.
Mousseline laine noire.

Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.

Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.

F & J LACOSTE, 165, rue Royale. 1 juin

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 34, Vieille Levée. 17 juin

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux:

23 barriques Vin rouge de diverses qualités,
117 demi dito et barils de Vin blanc;
5 quarts de pipe Cognac fine Champagne 1825.

G. M. LUCAS, 30 Bienville. 17 jn

CIGARES—Un million 675,000 cigares de la Havane, tels que Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segunda Marina, Prensa Habanera, Asia, Liberal, Delicias, Tula, Iris, Cachucha, Orleans, Fortuna, Tres Palmas, Urraca, El Cruzado, Minerva, Comil, Emperatriz de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Palma, India Cubana, Europa, India, Estrella, Rionda, R. B. S. Habana, La Maravilla, Emprendedora, Esculapio, Puntualidad, Luna, Diana, Aurora, La Resurreccion, La Lealtad, La Deseada, Semiramis la Alemana, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 17 juin

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 17 jn

GOMME—5 ballots gomme copal, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 17 juin

MM. F. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No. 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public. New-York, 20 mai 1846. 20mai—90

CREUZETS—12 boucauts creusets assortis en débarquement du navire Chateaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, Rue St. Louis No 90.

Ces creusets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu. 16 juin—6

A VENDRE.

UNE GROCERIE ET CAFE, avec marchandises et ustensiles, située dans un quartier très fréquenté de cette ville. S'adresser à M. A. Neyrand, No. 10, rue Conde, à côté le Café de l'Aigle. 11 juin—1m

BOIS DE CAMPECHE—A vendre par BERTRAND & SIBOS, Encoignure Royale et Bienville. 16 juin

LE soussigné a toujours en magasin un bel assortiment de cigares de la Havane, tels que Regalias, Canones, Millares, Principes &c. S. V. BARRETT, 21 Gravier. 10 juin

100 Paniers Champagne du marquis deuzer, Vin comte de Marson et Ancre &c, à vendre à bon marché par S. V. BARRETT, 21 Gravier. 10 juin

VINS—Vins blanc et rouge de diverses qualités, 50 caisses sirop de limon, 25 caisses sirops assortis, 900 caisses olives, capres et cornichons, 100 barils olives d'Espagne belle qualité, 250 caisses muscat de Frontignan et Lunel, 100 paniers huile d'olive Fiagaud & et 12 bouteilles au panier, 25 caisses sardines de différentes marques, en grandes 1/2, 1/4, 1/8 et 1/4 boîtes, 300 caisses liqueurs assorties &c. à vendre par S. V. BARRETT, 21, Gravier. 10 juin

RECU et à vendre par le soussigné,

300 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux,
600 paniers Champagne; 300 dito Huile;
200 caisses Liqueurs assorties;
50000 Bouchons, 50 paniers Bouteilles vides.
Vin rouge en barriques et demi dito, des marques St. Julien et Haut Brion;
Vin de Madère; vin de Malaga, par A. MOLIER, 90, St Louis. 10 jn

MARCHANDISES D'ENCAN A BON Marché.

C. M. SIMPSON, No. 25, rue de Chartres, désignera à Donner, [illegible] des marchandises achetées à l'encan, à des prix au dessous de l'importation:

[illegible]